



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

Owners, Operators and Maintainers of Airbus Canada Limited Partnership (ACLP) Aeroplanes Model BD-500-1A10 and BD-500-1A11, All Serial Numbers

À L'ATTENTION DE :

Les propriétaires, exploitants et spécialistes de la maintenance des avions d'Airbus Canada Limited Partnership (ACLP), modèles BD-500-1A10 et BD-500-1A11 portant tous les numéros de série.

ATA 79 – A220 PW1500G OIL SYSTEM INSPECTION AFTER OIL DEBRIS MONITORING (ODM) INDICATION

ATA 79 – INSPECTION DU CIRCUIT D'HUILE PW1500G DE L'A220 À LA SUITE D'UN MESSAGE DE SURVEILLANCE DE DÉBRIS D'HUILE (ODM).

PURPOSE:

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to raise awareness of possible engine events resulting from Number 4 bearing distress and to recommend actions to correct this issue.

OBJET :

La présente alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) vise à sensibiliser sur la possibilité des événements visant le moteur, causés par des détresses du roulement numéro 4, et à recommander des mesures afin de corriger ce problème.

BACKGROUND:

Unscheduled engine removals and engine in-flight shut down events were experienced by operators due to debris from the number 4 bearing compartment. The review of aircraft and maintenance data shows:

- Engines transported between Mirabel, in Canada and the Airbus final assembly line located in Mobile, Alabama may have been affected.
- ODM indications were triggered on previous flights.

CONTEXTE :

Des exploitants ont dû effectuer des déposes imprévues de moteur et ont connu des événements d'arrêt moteur en vol en raison de la présence de débris provenant du compartiment du palier numéro 4. L'examen des données sur l'aéronef et des données de service d'entretien démontrent que :

- Les moteurs transportés de Mirabel, au Canada, à la chaîne de montage finale d'Airbus située à Mobile, en Alabama, ont possiblement été touchés;
- Les messages d'ODM se sont déclenchés lors de vols antérieurs.

RECOMMENDED ACTION:

Transport Canada (TC) recommends that owners, operators, and maintainers of all BD-500-1A10 and BD-500-1A11 aircraft carry out the inspection and corrective actions, as required, described in ACLP Operators Information Transmission (OIT) number A220-OIT-79-00-001 Revision B, dated 26 June 2024, or later revisions.

Within Canada, in accordance with the reporting requirement of Part V, subpart 21 (521) of the Canadian Aviation Regulation (CAR), owners, operators and maintainers should submit a Service Difficulty Report (SDR) to TC for the discovery of each reportable service difficulty. Outside Canada, report any such occurrence in accordance with local reporting requirements.

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact a **Transport Canada Centre**; or contact Liviu Badita, Continuing Airworthiness in Ottawa, by telephone at 1-1-888-663-3639, or by e-mail at TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca.

MESURE RECOMMANDÉE :

Transports Canada (TC) recommande que les propriétaires, les exploitants et les spécialistes de la maintenance de tous les aéronefs BD-500-1A10 et BD-500-1A11 effectuent l'inspection et prennent les mesures correctives nécessaires décrites par ACLP dans la révision B de la transmission de renseignements à l'exploitant (OIT) numéro A220-OIT-79-00-001, en date du 26 juin 2024, ou de toute révision ultérieure.

Au Canada, conformément aux exigences de notification établies à la partie V, sous-partie 21 (521) du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC), les propriétaires, les exploitants et les techniciens d'entretien doivent présenter un rapport de difficultés en service (RDS) à TC pour la découverte de chaque difficulté en service devant être signalée. À l'étranger, signalez tout événement de ce type conformément aux exigences locales en la matière.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un **Centre de Transports Canada** ou avec Liviu Badita, Maintien de la navigabilité à Ottawa, par téléphone au 1-888-663-3639, ou par courriel à TC.CAWWEBFEEDBACK-retroactionWebMDLN.TC@tc.gc.ca.

ORIGINAL SIGNED BY/ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jenny Young

Chief, Continuing Airworthiness | Cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne
National Aircraft Certification | Certification nationale des aéronefs

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.